



Recherche d'emploi, marché du travail

Recherche d'emploi : les différentes voies possibles

Cette fiche d'information vous explique comment accéder aux différentes offres d'emploi. Selon votre formation, votre expérience pratique et votre situation professionnelle, vous avez la possibilité d'accéder à des offres d'emploi via les portails d'offres d'emploi en ligne, les sites internet des entreprises, les médias imprimés, les médias sociaux ou les agences de placement. Activer son réseau personnel est également une très bonne solution. Le plus souvent, une combinaison de tous ces canaux ou de plusieurs d'entre eux est conseillée pour réussir à décrocher un poste.

Marché de l'emploi ouvert

Le marché de l'emploi « ouvert » englobe des offres publiées activement notamment sur des portails d'offres d'emploi, des sites internet d'entreprises ou dans des journaux. Vous trouverez ci-après un aperçu de ces trois domaines.

Portails d'offres d'emploi en ligne et moteurs de recherche

Les employeurs proposent leurs offres d'emploi par le biais de nombreux portails d'offres d'emploi, comme p. ex. www.jobup.ch. Certains de ces portails sont spécialisés par catégories professionnelles, branches ou domaines d'activité. Il existe également des moteurs de recherche d'emplois (p. ex. www.jobagent.ch) qui trouvent les offres des entreprises et des portails d'offres d'emploi sur internet. Les annonces sont également accessibles via les médias sociaux et les moteurs de recherche (à saisir dans le champ de recherche : « emplois », profession/fonction souhaitée, éventuellement lieu de travail).

- **Critères de recherche personnels** : dans les portails, entrez votre activité dans le champ correspondant (aussi des synonymes), en précisant éventuellement le lieu, le pourcentage, etc. afin que les offres adaptées puissent être recherchées.
- **Abonnement à un portail d'offres d'emploi** : si vous enregistrez votre profil de recherche dans un compte personnel, vous recevez un avertissement par courriel lorsqu'une offre correspond à vos critères.

Certains portails d'emploi proposent par ailleurs des informations utiles sur le thème de la recherche d'emploi, des modèles de candidature, etc.

Conseil : même si vous utilisez un formulaire en ligne, adressez-vous toujours spécifiquement à l'entreprise en vous basant sur les tâches de l'offre. Au moment de télécharger votre dossier (idéalement sous la forme d'un seul PDF), insérez-y des mots-clés importants pour la branche (p. ex. titre, programmes spéciaux, stratégies, méthodes, etc.).

Sites internet d'employeurs et d'associations

Le plus souvent, les entreprises, les administrations publiques et les associations professionnelles publient leurs offres sur leur propre site internet. De nombreuses entreprises préfèrent cette approche moins chère qu'un portail d'offres d'emploi.

- **Recherche d'entreprises** : vous trouverez les adresses d'entreprises de grande envergure p. ex. dans les classements suivants : www.jobagent.ch/employeur, www.jobs.ch/fr/entreprises, <https://mostattractiveemployers.ch/fr-ch>. Les PME sont, quant à elles, énumérées dans les listes des sociétés commerciales, industrielles et artisanales des communes. Vous trouverez d'autres informations dans le document « Découvrir le marché de l'emploi » sur www.orientation.ch/emploi > Monde du travail > Marché de l'emploi.
- **Formulaire en ligne** : déposez votre candidature électronique directement sur le site de l'entreprise.
- **Compte de candidature** : lorsqu'aucune offre ne correspond à votre profil, certaines entreprises proposent aux candidat-e-s d'indiquer leurs données personnelles sur leur site internet afin de les rappeler en cas de poste vacant ou d'intérêt.
- **Abonnement aux offres d'emploi** : certains employeurs proposent aux personnes intéressées de recevoir les nouvelles annonces par courriel.

Les employeurs ont également recours aux salons de l'emploi, aux speed dating, aux recommandations des employé-e-s et aux médias sociaux pour rechercher activement des talents.

Journaux et revues

Les médias imprimés proposent aussi des pages ou des encarts avec des annonces. Celles-ci sont publiées dans les quotidiens et les hebdomadaires régionaux et nationaux ainsi que dans les revues des associations professionnelles.

Marché de l'emploi caché

Le marché de l'emploi « caché » comprend les offres qui n'ont pas été publiées publiquement. Il est possible d'accéder à ces offres des trois façons indiquées ci-après.

Candidatures spontanées (aussi appelées candidatures à l'aveugle)

De nombreux postes sont attribués à des personnes ayant déposé une candidature spontanée.

- **Idées d'entreprises** : sur la base de votre formation, de votre expérience, de vos capacités et de votre intérêt, ciblez des entreprises qui sont susceptibles de proposer des postes correspondant à votre profil. Vous trouverez des idées dans les registres des membres d'associations (d'employeurs), sur les portails des branches, les listes des sociétés commerciales, industrielles et artisanales des communes ou les moteurs de recherche (Google, Telsearch, etc.).

- **Contact** : pour trouver le bon interlocuteur ou la bonne interlocutrice au sein de l'entreprise visée, n'hésitez pas à consulter le site internet de l'entreprise ou à les appeler. Si vous envisagez de prendre un premier contact par téléphone avec la personne responsable, préparez bien votre appel au préalable : motif de l'appel, raisons du choix de l'entreprise, résumé du parcours professionnel.
- **Candidature « allégée »** : au lieu d'un dossier complet, vous pouvez également juste envoyer par courriel votre CV ou un lien vers votre profil LinkedIn. Veillez à exposer clairement votre motivation et votre profil de recherche.
- **Stratégie liée à l'offre** : analysez attentivement ce que l'employeur de vos rêves pourrait améliorer et présentez de façon constructive des projets et des solutions concrètes dans votre courrier ou vidéo de candidature.

Contacts personnels et réseaux sociaux

De nombreux postes sont attribués par le biais de contacts directs et de recommandations. S'engager dans la politique, dans le sport et la culture, exercer une ou des activités bénévoles, effectuer un ou des stages, avoir un travail à temps partiel et un ou des profils sur les réseaux sociaux : tout cela crée des liens pouvant être avantageux pour la recherche d'un emploi.

- **Personnellement** : informez vos ami-e-s, vos connaissances, vos proches, vos voisin-e-s, vos collègues de travail et vos ancien-ne-s supérieur-e-s que vous recherchez un emploi. Tissez également des liens avec vos camarades de cours (associations alumni). Toutes ces personnes ont un réseau que vous pouvez exploiter.
- **Réseautage** : assistez à des conférences, des congrès spécialisés et des salons de l'emploi. Participez à des cours, à des visites d'entreprises et à des journées portes ouvertes d'entreprises cibles. Engagez-vous dans des projets ou des associations professionnelles.
- **Médias sociaux** : présentez vos capacités et votre parcours sur LinkedIn et Xing. Mettez-vous en contact avec des professionnel-le-s et des entreprises par le biais de groupes d'expert-e-s et de forums. Indiquez vos sites internet pouvant profiter à votre profil (propre site de promotion, blog professionnel) et mentionnez-les dans votre CV. Veillez à tenir à jour tous vos profils et accordez une attention toute particulière aux paramètres relatifs à la protection de votre sphère privée et à la qualité de vos publications : si des responsables devaient tomber sur des publications peu avantageuses pour vous, cela pourrait considérablement réduire vos chances d'obtenir le poste convoité.
- **Programme de recommandation** : certaines entreprises récompensent les employé-e-s qui leur recommandent de nouveaux collaborateurs ou de nouvelles collaboratrices.

Agences de placement

Les agences de placement sont notamment mandatées par les employeurs pour leur trouver le collaborateur ou la collaboratrice approprié-e. **Les agences privées de placement de personnel** (conseil en personnel) proposent des postes à durée indéterminée et déterminée dans tous les domaines professionnels ou dans des domaines spécialisés. **Les chasseurs de tête** s'adressent directement aux candidat-e-s. **Les agences de placement temporaire** se chargent le plus souvent elles-mêmes de l'engagement et du versement du salaire aux collaborateur-trice-s. **Les plateformes de location de services** comme www.coople.com ou www.adia.ch ainsi que **les sites de freelance** comme www.my-freelance.ch mettent en relation les personnes intéressées avec des emplois ou des missions (voir www.ebool.com/freelance-websites). Il arrive également que les **associations professionnelles** fassent du placement.

- Annoncez-vous auprès de différents services de placement et plateformes, notamment en répondant directement à des annonces.
- Si aucun poste n'est disponible, vous pouvez souvent déposer votre dossier dans une banque de données.
- Sur la base de votre dossier et d'un entretien, vous serez mis en lien avec un employeur.

Attention : les **offices régionaux de placement (ORP)** ne sont pas des agences de placement ordinaires. Ils soutiennent essentiellement les personnes au chômage dans leur recherche d'emploi, notamment avec des programmes et des publications, voir sur www.travail.swiss. Vous trouverez par ailleurs les postes vacants annoncés officiellement par les entreprises en allant sur : www.job-room.ch.

Pour de plus amples renseignements sur la recherche d'emploi

www.be.ch/op-publications > Gestion de carrière

www.orientation.ch/emploi

www.orientation.ch/carriere > Activités > S'informer > Travail et emploi ou > Chercher un emploi